



**RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE SÉCURITÉ INCENDIE DE BULSTRODE**

Municipalité d'Aston-Jonction, Sainte-Eulalie, Saint-Samuel, Saint-Valère

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2019

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Mme Raymonde Croteau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode,

QUE le conseil a adopté, le 19 février 2019, le règlement numéro 07-2019 décrétant une dépense de 469 819 \$ et un emprunt de 469 819 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 07-2019 au bureau de la Régie intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode, aux heures normales de bureau soit les lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h.

QUE le présent règlement a reçu, l'approbation :

1. de chaque municipalité partie au *Protocole d'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale* :

- Aston-Jonction le 4 mars 2019 - résolution no 2019-03-28
- Sainte-Eulalie le 4 mars 2019 - résolution no 2019-03-036
- Saint-Samuel le 5 mars 2019 - résolution no 2019-03-29
- Saint-Valère le 1^{er} avril 2019 - résolution no 101-2019

2. ainsi que celle du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 mai 2019.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donnée à Sainte-Eulalie, ce 11 juin 2019 .

Mme Raymonde Croteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière